FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DÉCISION N° FranceAgriMer/Interventions/2016/01 relative aux délégations de signature des agents de la direction Interventions

Le directeur général de FranceAgriMer,

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 25 juillet 2013 portant nomination du directeur général de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n°FranceAgriMer/Interventions/2015/05 modifiée du 22 septembre 2015 portant délégation de signature à certains agents de la direction Interventions,

DÉCIDE :

Article 1 : service *Gestion du potentiel et amélioration des structures vitivinicoles*

Délégation de signature est donnée à Madame Hélène CHEVRETTE, chef du service Gestion du potentiel et amélioration des structures vitivinicoles pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Sophie PENET, chef de l'unité Potentiel viticole et pilotage de la restructuration pour les actes relevant des attributions de l'unité.

En cas d'absence ou d'empêchement du chef de l'unité Potentiel viticole et pilotage de la restructuration, délégation de signature est donnée à Monsieur Mickaël RAMSEYER pour les actes relevant des attributions de l'unité en ce qui concerne la gestion du potentiel viticole.

Délégation est donnée à Madame Marie-Ange DULUC, chef de l'unité Restructuration, gestion des excédents et sous-produits de la vinification (délégation nationale de Libourne) pour les actes relevant des attributions de l'unité, notamment :

- les engagements et l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement (hors informatique) et d'investissement,

- les décisions relatives à l'agrément et au renouvellement d'agrément des distilleries pour leur participation aux opérations de distillation dans le secteur vitivinicole, ainsi que les décisions relatives à l'agrément et au renouvellement d'agrément des opérateurs pour l'utilisation des alcools d'origine vinique dans les secteurs industriels et énergétiques, ou pour la commercialisation auprès de tels utilisateurs,
- les décisions relatives à l'habilitation des laboratoires œnologiques pour les analyses réalisées pour l'attribution des aides FEAGA dans le cadre des mesures prévues au plan quinquennal de l'OCM vitivinicole,
- les actes d'ordonnancement des dépenses (actes et pièces relevant des compétences dévolues à l'ordonnateur) sans limite de montant,
- les demandes de reversement d'aide, les actes portant refus de versement de tout ou partie d'une aide et, d'une manière générale, les actes faisant grief, à objet pécuniaire ou non, sans limite de montant.

En cas d'absence ou empêchement de Madame Marie-Ange DULUC, délégation est donnée à Monsieur Daniel LAURENT pour l'engagement des dépenses de fonctionnement (hors informatique) et d'investissement relevant des attributions de l'unité Restructuration, gestion des excédents et sous-produits de la vinification (délégation nationale de Libourne), et à Madame Martine MAZEAU pour l'engagement des dépenses de fonctionnement (hors informatique) et d'investissement relevant des attributions de l'unité Restructuration, gestion des excédents et sous-produits de la vinification (délégation nationale de Libourne), hors dépenses payées par la régie.

Délégation est donnée à Messieurs Daniel LAURENT, Thierry BRITAY, Didier COEYMANS et à Mesdames Sylvie BOZZA et Bernadette MARTY pour :

- les actes d'ordonnancement des dépenses (actes et pièces relevant des compétences dévolues à l'ordonnateur) sans limite de montant,
- les demandes de reversement d'aide, les actes portant refus de versement de tout ou partie d'une aide et, d'une manière générale, les actes faisant grief, à objet pécuniaire ou non, sans limite de montant.

Délégation est donnée à Monsieur Daniel LAURENT et à Madame Bernadette MARTY pour les décisions relatives à l'agrément et au renouvellement d'agrément des distilleries pour leur participation aux opérations de distillation dans le secteur vitivinicole, ainsi que les décisions relatives à l'agrément et au renouvellement d'agrément des opérateurs pour l'utilisation des alcools d'origine vinique dans les secteurs industriels et énergétiques, ou pour la commercialisation auprès de tels utilisateurs.

Délégation est donnée à Messieurs Daniel LAURENT, Thierry BRITAY et à Madame Bernadette MARTY pour les décisions relatives à l'habilitation des laboratoires œnologiques pour les analyses réalisées en vue de l'attribution des aides FEAGA dans le cadre des mesures prévues au plan quinquennal de l'OCM vitivinicole.

Délégation de signature est donnée à Madame Virginie BOUVARD, chef de l'unité Investissement vitivinicole pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 2 : service Programmes opérationnels et promotion

Délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry JANVIER, chef du service Programmes opérationnels et promotion, pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Noémie OPATOWSKI, chef de l'unité Programmes opérationnels pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Sandrine JACOBACCI, chef de pôle à l'unité Programmes opérationnels, pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée aux responsables de pôle à l'unité Programmes opérationnels, Mesdames Caroline CLAVIER et Cécile HERBILLON et Messieurs Mounir IDDOUTE et Patrick JACQUET pour ordonnancer les dossiers de paiement des programmes opérationnels et viser les décisions d'agrément.

Délégation de signature est donnée à Madame Lucilia MASSON, chef de l'unité Promotion, pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Audrey RIBET, adjointe au chef de l'unité Promotion, pour tous les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Agnès OLRY-CHIFFOLEAU, responsable de pôle instruction liquidation de l'unité Promotion, pour les actes relevant des aides à la promotion nationale et des aides communautaires au titre du règlement (CE) n° 3/2008 du Conseil du 17 décembre 2007 relatif à des actions d'information et de promotion en faveur des produits agricoles sur le marché intérieur et dans les pays tiers.

Délégation de signature est donnée à Madame Catherine STEIB, responsable de pôle instruction liquidation de l'unité Promotion, pour les actes relevant des aides à la promotion nationale et des aides communautaires au titre du règlement (CE) n° 3/2008 du Conseil du 17 décembre 2007 relatif à des actions d'information et de promotion en faveur des produits agricoles sur le marché intérieur et dans les pays tiers.

Délégation de signature est donnée à Madame Martine EMERY, chef de l'unité Pêche, pour les actes relevant des attributions de l'unité.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Martine EMERY, délégation de signature est donnée à Monsieur Benoît DEFAUCONPRET pour les actes relatifs aux aides du FEP (Fonds européen pour la pêche).

Article 3 : service Régulation des marchés et programmes sociaux

Délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe DASSIE, chef du service Régulation des marchés et Programmes sociaux, pour les actes relevant des attributions du service, y compris dépenses de fonctionnement.

Délégation de signature est donnée à Madame Sylvie LACARELLE, adjointe du chef du service Régulation des marchés et Programmes sociaux et chef de l'unité Programmes sociaux, pour les actes relevant des attributions du service Régulation des marchés et Programmes sociaux et de l'unité Programmes sociaux, y compris dépenses de fonctionnement.

Délégation de signature est donnée à Madame Jennifer THOMAS, chef de l'unité Régulation des marchés, droits à produire et certificats pour les actes relevant des attributions de l'unité, y compris dépenses de fonctionnement.

Délégation de signature est donnée à Madame Yolanda ATTIE, responsable de pôle intervention communautaire et appui fonctionnel, à Madame Annie BRINDEL, responsable de pôle instruction liquidation et à Monsieur Saverio STASSI, responsable de pôle instruction liquidation/certificats pour les actes relevant des attributions de l'unité, y compris dépenses de fonctionnement.

Délégation de signature est donnée à Madame Laurence GALLOT-LAMPERT, responsable de pôle lait scolaire/fruits à la récré et Madame Odile SINDE, responsable de pôle aides aux plus démunis pour les actes relevant de l'unité Programmes sociaux.

Délégation de signature est donnée à Mesdames Nathalie BERGS BOHAIN, Annabel DUC, Soledad PINTO, Dominique NUISSIER et à Monsieur Francis MAY pour l'ordonnancement des dépenses des dispositifs Lait scolaire et Fruits à l'école.

Délégation de signature est donnée à Madame Georgette WEISS pour l'ordonnancement des dépenses relevant du pôle « aides aux plus démunis ».

Délégation de signature est donnée à Madame Jacqueline BAJOT-YAPO pour les décisions relatives aux contrôles et suites de contrôles relevant de l'unité Programmes sociaux.

Article 4 : service Aides nationales, appui aux entreprises et à l'innovation

Délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric DOUEL, chef du service Aides nationales, appui aux entreprises et à l'innovation pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Katia TARASSENKO, chef de l'Unité Aides aux exploitations et expérimentation pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Stéphanie BOSSARD, adjointe à la chef d'unité Aides aux exploitations et expérimentation pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Florence POINSSOT, adjointe à la chef d'unité Aides aux exploitations et expérimentation pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Vanessa LAUGE, adjointe à la chef d'unité Aides aux exploitations et expérimentation pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Clément JAUBERTIE, chef de l'unité Entreprises et filières pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Laurence FOUQUE pour les actes relevant du dispositif d'aide aux entreprises de l'unité Entreprises et filières.

Article 5 : service Contrôles et normalisation

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Claude GRACIETTE, chef du service Contrôles et normalisation, pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Pascale DEMET, adjointe du chef du service Contrôles et normalisation pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Emmanuelle MOREAU, chef de l'unité Contrôles pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Hélène ANGOT, chef de l'unité Normalisation pour les actes relevant des attributions de l'unité.

En cas d'absence ou empêchement de Madame Marie-Hélène ANGOT, délégation de signature est donnée à Monsieur Gilles GARCIA, référent national pesée-classement-marquage (PCM), pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Claire GEROUDET, chef de projet CERTIVETO, pour l'ordonnancement du paiement des vétérinaires certificateurs.

Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Pierre LEBLANC, chef de la délégation nationale de La Rochelle – Laboratoire de La Rochelle pour :

- les actes relevant des contrôles liés à l'application de la réglementation communautaire et nationale,
- les actes d'engagement et d'ordonnancement dans la limite des attributions de l'unité.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Pierre LEBLANC, délégation de signature est donnée à Madame Graziella RIGAL ainsi qu'à Messieurs Jean-Christophe REGAL et Éric DANET pour les actes relevant des attributions de la délégation.

Article 6 :

La présente décision abroge et remplace la décision n° FranceAgriMer/Interventions/2015/05 modifiée. Elle prend effet à compter du lendemain de sa publication.

Fait à Montreuil, le 25 janvier 2016

Le Directeur général

Éric ALLAIN